



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté et de l'action locale Bureau de la citoyenneté

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle instituée dans la commune de Villerupt

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L 19 et R 7 à R 11;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-35 à L 2121-39 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Meurthe-et-Moselle;

VU la décision du Conseil d'Etat du 13 octobre 2021 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 à Villerupt :

VU l'arrêté du sous-préfet de Briey du 21 octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Villerupt en vue d'une élection municipale partielle intégrale les 5 et 12 décembre 2021;

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 instituant une délégation spéciale à Villerupt;

VU la désignation d'un membre par le président de la délégation spéciale, la présidente du tribunal judiciaire de Val de Briey et le sous-préfet de Briey ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle de Villerupt à la suite de l'annulation de l'élection des conseillers municipaux qui siégeaient en son sein, en vue de l'élection municipale partielle intégrale organisée dans la commune ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE

ARTICLE 1

Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de Villerupt à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale organisée les 5 et, éventuellement, 12 décembre 2021, les personnes suivantes :

1, rue du préfet Claude Erignac CO 60031 54038 Nancy Cedex

Tél: 03.83.34.26.26

Mél: pref-dcal3@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Commission de contrôle	Membres titulaires
Membre de la délégation spéciale	M. Achille BISIAUX
Délégué de l'administration	Mme Stéphanie CARLIG
Déléguée du tribunal judiciaire	Mme Ombline PARRY

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture et le président de la délégation spéciale de la commune de Villerupt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et dont copie sera adressée aux intéressés.

Fait à NANCY le _ 9 NOV. 2021

Le préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire général,

Julien LE GOFF

Tél: 03.83.34.26.26

Mél : pref-dcal3@meurthe-et-moselle.gouv.fr